



Municipalité de Saint-Marcel-  
de-Richelieu

# **POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AINÉS**

**JUIN 2016**



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

## UNE POLITIQUE POUR LES FAMILLES ET LES AÎNÉS AUX COULEURS DE NOTRE MUNICIPALITÉ

La famille est le premier lieu d'apprentissage, de socialisation et de transmission des valeurs. C'est l'unité de base de notre communauté. À ce titre, elle mérite toute notre attention.

Tout comme la société, la famille évolue au rythme des générations. Or, les multiples réalités auxquelles doivent faire face les familles modernes interpellent tous les acteurs de notre milieu. La famille, avec le potentiel qu'elle représente, est maintenant portée au rang des préoccupations majeures des élus, tant locaux que régionaux, et des principaux intervenants de différents milieux : l'éducation, la santé, l'emploi, les services communautaires et sociaux, etc.

En plaçant aussi les aînés au cœur de ses préoccupations, la municipalité témoigne de sa volonté de favoriser le mieux-être et la qualité de vie de ses aînés et sa volonté de contribuer à ce qu'ils puissent vieillir dans des conditions optimales de santé et de sécurité.

La municipalité est l'instance politique la plus proche du quotidien des familles. Elle entend donc exercer une influence bénéfique sur la qualité de leur milieu de vie dans les limites de ses champs de responsabilités.

La détermination des élus à ce sujet ne se dément pas au fil des ans. La Municipalité nomme un responsable des questions familiales parmi ses élus.

La première Politique de la famille de la MRC des Maskoutains a été adoptée par le conseil de la MRC en 2007. En ce milieu d'année 2016, nous procédons à la mise à jour de la Politique régionale et notre municipalité se dote d'une politique de la famille locale. Nous souhaitons l'enrichir en prenant le pouls des familles vivant sur notre territoire.

Dans un premier temps, la politique dresse les fondements et les objectifs de la politique de la famille et des aînés ainsi que sa définition de la famille est d'un aîné. Ensuite, on retrouve les valeurs mises de l'avant par la politique ainsi que ses principales orientations. La dernière section montre comment nous souhaitons passer à l'action, dans notre municipalité.

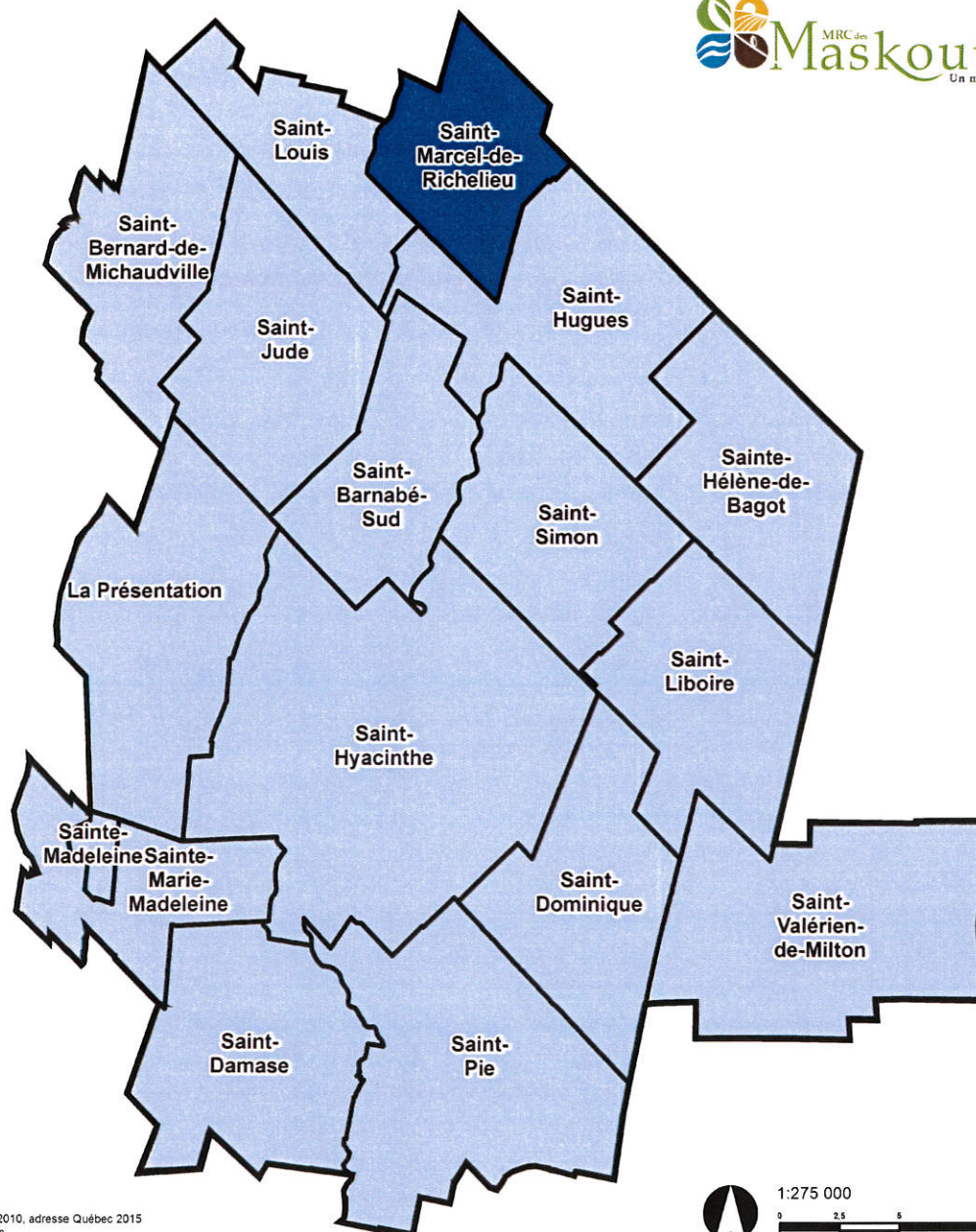
## LA POPULATION

Voici la répartition de la population de la MRC des Maskoutains par municipalité pour l'année 2016.

| Municipalités                                                | Population    |
|--------------------------------------------------------------|---------------|
| <u>Municipalité de La Présentation</u>                       | 2 516         |
| <u>Municipalité de Saint-Barnabé-Sud</u>                     | 894           |
| <u>Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville</u>         | 524           |
| <u>Municipalité de Saint-Damase</u>                          | 2 522         |
| <u>Municipalité de Saint-Dominique</u>                       | 2 481         |
| <u>Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot</u>                | 1 732         |
| <u>Municipalité du village de Sainte-Madeleine</u>           | 2 376         |
| <u>Municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine</u> | 2 955         |
| <u>Municipalité de Saint-Hugues</u>                          | 1 231         |
| <u>Ville de Saint-Hyacinthe</u>                              | 54 777        |
| <u>Municipalité de Saint-Jude</u>                            | 1 241         |
| <u>Municipalité de Saint-Liboire</u>                         | 3 051         |
| <u>Municipalité de Saint-Louis</u>                           | 772           |
| <u>Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu</u>             | 519           |
| <u>Ville de Saint-Pie</u>                                    | 5 672         |
| <u>Municipalité de Saint-Simon</u>                           | 1 331         |
| <u>Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton</u>              | 1 869         |
| <b>TOTAL</b>                                                 | <b>86 463</b> |

Source: Décret 1125-2015 remplaçant le décret 1060-2014 du 3 décembre 2014.  
Gazette officielle du Québec, Partie 2, 30 décembre 2015.





Source: BDTQ 2000-2010, adresse Québec 2015  
MRC des Maskoutains  
Réalisation: Matteo Giusti, géomaticien  
Projection: MTM NAD 83 zone 8  
Date: avril 2016



## **FONDEMENTS DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AINÉS**

En plaçant la famille et les aînés au cœur de ses préoccupations et de ses décisions, la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu établit un cadre de référence pour la mise en œuvre de mesures qui favoriseront le mieux-être et la qualité de vie des familles et des aînés. Elle exprime son désir de contribuer à créer avec les familles, et en concertation avec les différents acteurs du milieu, des environnements favorables et propices à leur plein épanouissement ainsi qu'à contribuer à ce que les aînés puissent vieillir dans des conditions optimales de santé et de sécurité.

## **OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AINÉS**

Plus spécifiquement, la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu souhaite :

- Créer, avec le milieu, des environnements favorables à la qualité de vie et à l'épanouissement des familles et des aînés;
- Favoriser l'établissement de nouvelles familles sur notre territoire;
- Favoriser la rétention des personnes vieillissantes autonomes;
- Promouvoir les saines habitudes de vie auprès des familles et des aînés;
- Répondre aux besoins en développant une culture de services aux familles au sein des instances décisionnelles municipales locales et régionales, « penser et agir famille » et « penser et agir aînés ».

## **DÉFINITION DE LA FAMILLE**

La famille est constituée d'un groupe minimal de deux personnes, unies par des liens multiples et variés, et qui souvent entretiennent entre elles une relation intergénérationnelle pour se soutenir moralement, matériellement et réciproquement au cours d'une vie. La famille est le premier lieu de croissance, d'apprentissage et de socialisation de ses membres.

## **DÉFINITION D'UN AÎNÉ**

Un aîné, c'est une personne qui a accumulé un bagage de connaissance et une expérience de vie qui font en sorte qu'elle devient une référence pour les générations plus jeunes. Les aînés forment une mosaïque humaine complexe et variée où chaque parcours de vie est unique. Ils font partie de la force vive de nos communautés, organismes et organisations où ils continuent d'œuvrer. Les aînés sont notre mémoire, notre ancrage et une ressource précieuse pour nos Municipalités.

## **VALEURS MISES DE L'AVANT PAR LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AINÉS**

Par définition, les valeurs sont les qualités qu'une personne ou qu'une société considère importantes en tant que principes de conduite et qui sont intrinsèquement louables. Les valeurs privilégiées par la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu expliquent les orientations autour desquelles se modèlent ses décisions.

La Politique de la famille et des aînés de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu s'appuie sur l'article 1 de la *Charte des droits et libertés de la personne*, qui se lit comme suit : « Tout être humain a droit à la vie, ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne ».

De plus, elle repose sur les valeurs suivantes :

L'accueil

Accueillir les familles dans le respect de leurs valeurs.

Le respect

Respecter la diversité et les réalités des familles d'aujourd'hui.

La reconnaissance

Reconnaître la famille comme premier acteur de son propre développement.

La solidarité

Soutenir la famille dans ses responsabilités.

L'engagement

Encourager l'entraide et l'implication citoyenne, dans le développement de services et de ressources accessibles aux familles.

La fierté et le sentiment d'appartenance

Promouvoir la famille et la parentalité ainsi que le sentiment d'appartenance de la famille à son milieu de vie.

## **ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AINÉS**

Inspirées des valeurs énumérées précédemment, diverses orientations guident les responsables municipaux lorsqu'ils doivent prendre des décisions ou entreprendre des actions, au quotidien, auprès des familles et des aînés. De façon générale, les parents désirent exercer pleinement leur rôle auprès de leurs enfants; ils souhaitent être davantage reconnus, tout en pouvant compter sur un soutien complémentaire adapté à leurs besoins. Pour ce qui est des aînés, ils désirent exercer pleinement leur rôle dans la société et eux aussi souhaitent être davantage reconnus, tout en pouvant compter sur un soutien complémentaire adapté à leurs besoins.

De façon plus concrète, les parents veulent:

- Vivre au sein d'une communauté accueillante et fière de ses enfants et de ses familles;
- Être écoutés et participer aux décisions qui les touchent;
- Être informés adéquatement sur les services, les ressources et les programmes mis à leur disposition;
- Avoir accès à des services variés, adaptés à leurs contraintes financières et à la gestion de leurs déplacements et de leur horaire de travail;
- Évoluer dans un milieu de vie sécuritaire et propice aux familles;
- S'investir dans la communauté afin de créer des liens de solidarité et d'appartenance.

Pour ce qui est des aînés, ils désirent:

- Demeurer actif dans leur milieu;
- Être écoutés et participer aux décisions qui les touchent;
- Être informés adéquatement sur les services, les ressources et les programmes mis à leur disposition;
- Demeurer chez eux le plus longtemps possible;
- Évoluer dans un milieu sécuritaire;
- Conserver leur autonomie.

Voici donc les grandes orientations qui guideront le plan d'action local 2016-2019 de la présente Politique de la famille et des aînés :

- « Penser et agir famille » et « Penser et agir aînés » dans toutes les actions municipales;
- Reconnaître et tenir compte de la diversité et de la pluralité des modèles familiaux;
- Encourager et favoriser les saines habitudes de vie;
- Préserver et promouvoir les acquis en matière de famille;
- Soutenir les parents dans leur rôle en les reconnaissant comme les premiers responsables de l'enfant et de la famille;
- Optimiser l'accessibilité aux services selon les besoins et les réalités des familles;
- Favoriser la concertation et le partenariat en reconnaissant les compétences des partenaires;
- Prioriser le développement durable et les environnements favorables.

## **UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE**

L'élaboration et la mise en place de la Politique de la famille et des aînés de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu exigent un partenariat efficace et un réel engagement de la part de la municipalité, du milieu des familles et des aînés.

En effet, la Politique de la famille et des aînés interpelle entre autres les élus.. Ces derniers portent la responsabilité d'être à l'écoute des familles, de faire valoir leurs intérêts et d'administrer leurs contributions. Elle sollicite aussi les employés municipaux des divers services, à qui il revient de mettre en œuvre des actions, approuvées par les autorités.

La politique requiert également la participation des organismes communautaires, des institutions, du milieu des affaires et des citoyens. Tous rejoignent les familles dans leurs activités. En concertation et en partenariat avec d'autres acteurs du milieu, ils possèdent les ressources et l'expertise nécessaires pour soutenir, améliorer et mettre en place des stratégies pour l'amélioration de la qualité de vie des familles et des aînés.

Comme ils sont les premiers responsables de l'éducation et du cadre de vie de leurs enfants, les parents joueront aussi un rôle de premier plan dans l'application de la Politique de la famille et des aînés.

Finalement, la politique interpelle la famille dans son sens le plus large. La famille est le premier lieu d'appartenance, d'apprentissage et de socialisation de ses membres; à ce titre, elle demeure la première responsable de son propre épanouissement.

La Politique de la famille et des aînés, c'est l'affaire de tous!

## **PLAN D'ACTION**

### **PRÉSENTATION**

L'application de la Politique de la famille et des aînés sera possible avec la mise en œuvre de divers plans d'action « aux couleurs de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu.

Ces actions découlent d'une démarche appropriée à notre communauté. Elles résultent aussi de notre plan d'action, des actions réalisées et de celles qui sont en voie de l'être. Pour assurer la mise en place des actions, la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu reconnaît et compte sur l'implication des partenaires sensibles à la qualité du milieu de vie des familles.

La continuité des décisions prises dans le cadre de la Politique de la famille et des aînés et des nouvelles initiatives s'inscrivent dans le respect des objectifs de la politique. Elles tiennent compte du portrait des familles et des aînés habitant sur le territoire, de leurs besoins et attentes et des ressources disponibles dans chacun des milieux de vie.

Il reviendra à la Municipalité de procéder annuellement à une mise à jour de son plan d'action et de l'adapter au besoin. La Municipalité assurera également la promotion et la mise en œuvre de son plan d'action local.

Les prochaines pages dévoileront donc les objectifs particuliers déterminés pour chacun des champs d'intervention. Elles donneront de plus, un aperçu des actions concrètes préconisées, des responsables et collaborateurs impliqués et du calendrier de réalisation prévu par les autorités politiques.





## POLITIQUE DE LA FAMILLE – PLAN D’ACTIONS

### MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

| OBJECTIFS                                  | ACTIONS                                                             | ◆ RESPONSABLES<br>&<br>● COLLABORATEURS                                                                                                               | ÉCHÉANCIER / (ANNÉE)  |                      |                      |
|--------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|----------------------|----------------------|
|                                            |                                                                     |                                                                                                                                                       | ACTION INITIÉE 1      |                      |                      |
|                                            |                                                                     |                                                                                                                                                       | 1 <sup>re</sup> année | 2 <sup>e</sup> année | 3 <sup>e</sup> année |
| COMMUNICATION ET ADMINISTRATION MUNICIPALE |                                                                     |                                                                                                                                                       |                       |                      |                      |
| 1                                          | Informers les citoyens adéquatement sur tous les sujets.            | ◆ Municipalité – Direction générale – Responsable de questions familiales et aînées (RQFA)<br>● Loisirs de la Municipalité<br>● Partenaires du milieu | en continu            |                      |                      |
|                                            |                                                                     |                                                                                                                                                       |                       | X                    |                      |
|                                            |                                                                     |                                                                                                                                                       | en continu            |                      |                      |
|                                            |                                                                     |                                                                                                                                                       | X                     |                      |                      |
|                                            |                                                                     |                                                                                                                                                       | X                     |                      |                      |
| 2                                          | Faciliter l'information et l'accessibilité aux services municipaux. | ◆ Municipalité – Direction générale – RQFA                                                                                                            | en continu            |                      |                      |
|                                            |                                                                     |                                                                                                                                                       | X                     |                      |                      |
|                                            |                                                                     |                                                                                                                                                       | X                     | X                    | X                    |
|                                            |                                                                     |                                                                                                                                                       | en continu            |                      |                      |
|                                            |                                                                     |                                                                                                                                                       | X                     |                      |                      |
| HABITATION ET ENVIRONNEMENT                |                                                                     |                                                                                                                                                       |                       |                      |                      |
| 3                                          | Promouvoir et contribuer à l'amélioration de l'environnement.       | ◆ Municipalité – Direction générale – RQFA<br>● Partenaires du milieu                                                                                 | X                     | X                    | X                    |
|                                            |                                                                     |                                                                                                                                                       | X                     | X                    | X                    |
|                                            |                                                                     |                                                                                                                                                       | X                     | X                    | X                    |
| 4                                          | Favoriser des environnements sécuritaires et agréables.             | ◆ Municipalité – Direction générale – RQFA                                                                                                            | en continu            |                      |                      |
|                                            |                                                                     |                                                                                                                                                       | en continu            |                      |                      |
|                                            |                                                                     |                                                                                                                                                       | X                     | X                    |                      |
| 5                                          | Contribuer à la qualité des milieux.                                | ◆ Municipalité – Direction générale                                                                                                                   |                       | X                    |                      |
|                                            |                                                                     |                                                                                                                                                       |                       |                      | X                    |
|                                            |                                                                     |                                                                                                                                                       |                       |                      |                      |
| PATRIMOINE, CULTURE ET ENGAGEMENT SOCIAL   |                                                                     |                                                                                                                                                       |                       |                      |                      |

|                                               |                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                         |   |            |            |
|-----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|------------|------------|
| 6                                             | Valoriser les événements culturels et l'engagement social.                                           | 6.1 Organiser aux 2 ans une activité de reconnaissance des bénévoles.<br>6.2 Promouvoir les activités organisées par la Fabrique (Festival de l'accordéon, épiluchette de blé d'Inde, vente-débarras, dépouillement de Noël, etc.).                                                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Municipalité – Direction générale – RQFA</li> <li>● Partenaires du milieu</li> <li>● Fabrique</li> <li>● Organismes du milieu</li> </ul>       | X | X          | X          |
| <b>SÉCURITÉ</b>                               |                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                         |   |            |            |
| 7                                             | Assurer la sécurité de tous les citoyens.                                                            | 7.1 Réviser et actualiser le plan de mesure d'urgence.<br>7.2 Poursuivre les inspections annuelles.<br>7.3 Évaluer la possibilité de rendre disponible une trousse d'urgence.                                                                                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Municipalité – Direction générale – RQFA</li> <li>● Service des incendies</li> <li>● Partenaires du milieu</li> </ul>                          | X | X          | X          |
| 8                                             | Améliorer la sécurité routière.                                                                      | 8.1 Installer un panneau indicateur de vitesse aux abords du terrain de soccer.                                                                                                                                                                                                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Municipalité – Direction générale – RQFA</li> </ul>                                                                                            | X |            |            |
| <b>SOUTIEN COMMUNAUTAIRE, LOISIR ET SANTÉ</b> |                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                         |   |            |            |
| 9                                             | Promouvoir l'activité physique et les saines habitudes de vie.                                       | 9.1 Faire la promotion du Défi Santé.<br>9.2 Offrir des activités diversifiées pour les citoyens.<br>9.3 Collaborer avec La Moisson Maskoutaine et étudier la possibilité d'instaurer une cuisine collective.<br>9.4 Explorer la possibilité d'avoir un coffre à jeux libres au terrain de soccer. | <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Municipalité – Direction générale – RQFA</li> <li>● CISSS de la Montérégie-Est</li> <li>● Partenaires du milieu</li> </ul>                     | X | X          | X          |
| 10                                            | Offrir des activités récréatives.                                                                    | 10.1 Offrir un camp de jour pour la période estivale.                                                                                                                                                                                                                                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Municipalité – Direction générale – RQFA</li> <li>● Loisirs de la Municipalité</li> <li>● Fabrique</li> <li>● Partenaires du milieu</li> </ul> | X | X          | X          |
| 11                                            | Continuer d'offrir des services à la bibliothèque.                                                   | 10.2 Poursuivre l'entente avec la Fabrique pour l'accès à l'église.<br>11.1 Supporter les activités mises en place par la bibliothèque.                                                                                                                                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Municipalité – Direction générale – RQFA</li> <li>● Partenaires du milieu</li> </ul>                                                           |   | en continu | en continu |
| <b>TRANSPORT</b>                              |                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                         |   |            |            |
| 12                                            | Informar les citoyens sur le transport collectif et le transport adapté sur le territoire de la MRC. | 12.1 Diffuser l'information sur les services offerts en transport collectif et adapté.                                                                                                                                                                                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Municipalité – Direction générale – RQFA</li> </ul>                                                                                            |   | en continu |            |
| <b>POLITIQUE RÉGIONALE DES ÂÎNÉS</b>          |                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                         |   |            |            |
| 13                                            | Faire connaître la politique des Aînés de la Municipalité et assurer sa mise en œuvre.               | 13.1 Faire la promotion de la politique des aînés.<br>13.2 Assurer le suivi du plan d'actions.                                                                                                                                                                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Municipalité – Direction générale – RQFA</li> </ul>                                                                                            |   | en continu | en continu |

<sup>1</sup> Le x indique l'année d'initiation de l'action. Cependant, il est bon de tenir compte qu'une action peut s'échelonner sur plus d'une année, parfois même devenir récurrente.